

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1400)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2996

présenté par

Mme Massonneau, M. Cavard, M. Roumegas, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain,
Mme Attard, Mme Auroi, M. Baupin, Mme Bonneton, M. Coronado, M. de Rigny, M. François-
Michel Lambert, M. Mamère, M. Molac, Mme Pompili et Mme Sas

ARTICLE 6

Supprimer l'alinéa 31.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer la possibilité de refus pour un employeur d'accéder à la requête de son salarié de passer à temps partiel alors même qu'il a acquis suffisamment de points sur son compte personnel de prévention de la pénibilité.